



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 28900

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation très difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui l'AFIJ, Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes issus de l'enseignement supérieur. Créée à l'origine à l'initiative du Gouvernement et des organisations étudiantes, l'AFIJ est depuis 1994 un acteur à part entière de la lutte contre le chômage en répondant par des actions ciblées, complètes et innovantes aux difficultés concrètes que rencontrent les jeunes sortants de l'enseignement supérieur, diplômés ou non, durant toute leur période d'insertion professionnelle. L'AFIJ connaît aujourd'hui des difficultés financières liées aux baisses successives de ses financements publics, mettant en cause sa pérennité. Suite à différentes rencontres avec le Gouvernement en fin d'année 2012, une mission conjointe des inspections générales des finances, des affaires sociales et de l'éducation nationale a été initiée afin d'émettre des propositions sur le lien entre les activités de l'AFIJ et les objectifs des pouvoirs publics en matière d'emploi des jeunes. Alors que le chômage des jeunes est en constante augmentation, il lui demande quelles mesures elle envisage pour prendre en compte la situation difficile de l'AFIJ afin de lui permettre de poursuivre ses missions en faveur de l'emploi des jeunes diplômés.

Texte de la réponse

Le gouvernement a confié à l'inspection générale des finances, à l'inspection générale des affaires sociales et à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche une mission visant à dresser un état des lieux de la situation financière de l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ) et à clarifier les perspectives de l'association ; cette mission s'inscrivait dans un contexte de trésorerie très tendue révélé par l'AFIJ au mois de novembre 2012. A la fin 2012, cette situation a amené les pouvoirs publics à accorder des subventions supplémentaires à l'AFIJ, dans un calendrier exceptionnel. Malgré une hausse des subventions des différents contributeurs en 2013, le modèle économique de l'AFIJ apparaît déséquilibré et la plus-value de ses actions insuffisamment démontrée, comme l'a confirmé l'analyse conduite par la mission d'inspection. L'AFIJ est actuellement en redressement judiciaire et la poursuite de son activité n'est pas assurée. Dans un contexte très contraint pour les finances publiques, il n'est pas possible de lui accorder des aides complémentaires. Le gouvernement veillera à éviter tout affaiblissement des dispositifs de soutien à l'insertion des jeunes diplômés, notamment ceux issus des quartiers populaires, en lien notamment avec les organisations étudiantes représentatives. L'avancement des chantiers ouverts dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse sera accéléré à cette fin.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28900

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6013

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9703